

SCAREV	INSTRUCTION	INS071-a
	Avenant Fiche de Poste « opérateur de chantier » - COVID19	Avril 2020

I. Rappels généraux sur les symptômes COVID-19

Les principaux symptômes du covid-19 peuvent-être :

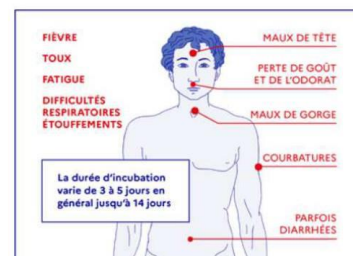
- De la fièvre
- Une toux sèche
- Des difficultés respiratoires
- Perte odorat et/ou du goût

La liste des symptômes est évolutive et non exhaustive. Les symptômes peuvent être différents selon les individus.

Pour plus d'information se référer aux informations transmises par le gouvernement

LES INFORMATIONS ESSENTIELLES

Quels sont les signes ?



II. Documents généraux

A. Documents PCA et PRA

Les documents **PCA001 : Plan de Continuité d'Activité COVID-19** et **PRA001 : Plan de Reprise d'Activité COVID-19** traitent des risques, mesures et consignes liés à la crise sanitaire COVID-19 pour l'entreprise SCAREV.

Ces documents sont accessibles :

- via le réseau informatique de l'entreprise ;
- via l'extranet www.scarev-org.fr;
- via les QR codes affichés sur le site ;
- sur demande à la Direction, en édition papier.

Ces documents doivent être lus et compris. Leurs contenus, consignes et mesures doivent être appliqués. En cas de question, il est de votre devoir de solliciter immédiatement un membre de la cellule de crise COVID-19 constituée à cet effet. Les informations de contacts sont disponibles sur le PCA.

B. Formulaires à remplir

Questionnaire Santé :

Ce questionnaire, rédigé par l'OPPBTP, permet de vérifier l'état de santé d'un salarié dans un contexte de Covid-19. Il doit être renseigné, à minima, tous les 72 heures et dès suspicion d'un symptôme lié au COVID-19. Il est rappelé que les données collectées seront traitées exclusivement par la Direction de manière strictement confidentielle.

Registre entrée-sortie du personnel et des visiteurs

Lors de chacune de vos venues sur le site SCAREV Allonnes, renseigner le formulaire d'entrée-sortie du site.

Ces formulaires sont accessibles :

- via l'extranet www.scarev-org.fr;
- via les QR codes affichés sur le site ;

SCAREV	INSTRUCTION	INS071-a
	Avenant Fiche de Poste « opérateur de chantier » - COVID19	Avril 2020

- sur demande à la Direction, en édition papier.
- Via la tablette présente l'accueil de l'entreprise

III. Consignes spécifiques au poste de travail – opérateur de chantier

A. Site SCAREV

SCAREV met en œuvre les mesures et consignes suivantes :

- Ne pas rester seul dans les locaux de l'entreprise (interdiction travailleur isolé), se coordonner avec les personnes présentes pour les horaires d'ouverture.
- A l'arrivée au bureau, et très régulièrement tout au long de la journée, se laver les mains.
- Renseigner le registre d'entrées et de sorties en priorisant l'utilisation de son propre matériel pour accéder au formulaire (tablette, smartphone, ordinateur).
- Se tenir à distance d'un mètre au minimum, se laver régulièrement les mains.
- Tousser ou éternuer dans un mouchoir jetable ou dans son coude.
- Ne pas se serrer la main.
- Eviter les regroupements.
- Pour les réunions, privilégier les visio-conférences ou les appels téléphoniques.
- Laisser les portes intérieures des bureaux ouvertes.
- Respecter les consignes d'hygiène affichées sur site : utilisation de l'imprimante, de la machine à café, des sanitaires, l'instruction du port du masque, etc.
- Utiliser le distributeur de gel hydro alcoolique et les lingettes désinfectantes présents sur le site. Vous référer au plan de localisation des ressources afin de les situer.
- Port du masque chirurgical ou lavable pour les personnes ayant une toux et pour celle accueillant du public/tiers.
- Etre absent du site le mercredi de 17h30 à 18h30 et le vendredi de 17h30 à 19h30. (passage de la société de nettoyage).
- Refermer le portail d'accès au site (vert) avec le cadenas après votre départ.
- Respecter les consignes et protocoles indiqués sur les affichages.

B. Remise de documents

- Dans la mesure du possible, privilégier la remise de documents sous forme dématérialisée. Les documents peuvent-être transmis par courriel : contact.scarev@scarev.com. Préciser cette demande à votre interlocuteur avant de vous rendre sur site.
- A défaut, prévoir un sac neutre étanche :
 - o Conditionner les documents dans le sac
 - o Fermer le sac
 - o Laisser l'ensemble 24h en « quarantaine » avant ouverture du sac et consultation des documents.

SCAREV	INSTRUCTION	INS071-a
	Avenant Fiche de Poste « opérateur de chantier » - COVID19	Avril 2020

IV. Organisation

En complément des missions que vous menez habituellement dans le cadre de votre fonction, vous mettrez en œuvre les actions suivantes. :

- Appliquer et faire appliquer strictement les consignes et mesures SCAREV précédemment évoquées.
- Appliquer et faire appliquer strictement les protocoles complémentaires mis en œuvre sur chacun des chantiers.
- Vous assurer que vous possédez l'ensemble des autorisations professionnelles dérogatoires de déplacement nécessaires pour mener à bien votre mission.
- Vous assurer que vous et vos collègues (entourage proche compris) sont en bonne santé.
- Informer immédiatement sa hiérarchie de tout aléa et/ou suspicion de symptômes « COVID-19 ».
- Respecter les consignes de *INS065 : Port du masque contre le risque de maladies infectieuses* pour le port du masque barrière.

Rédaction / Date : Antoine SELLES 10/04/2020	Validation / Date : Aurélien LE MOINE 10/04/2020
---	---